

Décembre 2016

www.fns.ch
Wildhainweg 3, case postale, CH-3001 Berne

Division Carrières
Professeurs boursiers FNS
Tél. +41 (0)31 308 22 22
E-mail snfprof@snf.ch

Professeurs boursiers FNS

Directives pour soumettre une requête (étape 1) via *mySNF*

1. Procédure d'évaluation et données

L'évaluation se déroule en deux phases : la décision concernant l'étape 1 est rendue en août (information transmise aux requérant-e-s à partir de la mi-août et jusqu'à la mi-septembre au plus tard) ; les requêtes pour l'étape 2 doivent être soumises sur invitation personnelle début octobre. Les interviews ont lieu en janvier. Quant au subside, il peut être versé au plus tôt au 1^{er} mars.

2. Indications et annexes de la requête

Début sollicité	Indiquez la date souhaitée (début possible à partir du 1 ^{er} mars de l'année suivante).
Durée sollicitée	4 ans ; une durée plus courte nécessite une justification écrite.
Documents obligatoires Description du projet	Recherches planifiées par le/la requérant-e ainsi que les collaboratrices/teurs. Aucune indication ne définit la structure de l'esquisse de projet. Elle devrait être élaborée en tenant compte des standards de la discipline en question. Veillez tenir compte des données indiquées dans le container « Description du projet » sur <i>mySNF</i>.
Curriculum vitæ	Le plan de recherche ne doit pas dépasser 5 pages et 20'000 caractères (espaces compris); cela inclut le titre, les notes de bas de page (notes ou commentaires explicatifs), illustrations, formules et tableaux, mais pas la bibliographie (liste des sources/références à la fin du document). Une police de taille 10 au minimum et un interligne de 1.5 doivent être utilisés.
Plan de carrière	Le curriculum vitae devrait être rédigé dans la même langue que le plan de recherche. Il devrait donner des renseignements détaillés sur votre expérience de recherche et d'enseignement ainsi que sur les séjours que vous avez passés à l'étranger (mobilité). Veuillez indiquer les dates exactes (mois, année) . Indiquez si possible à quelles chaires universitaires vous avez postulé (y compris si possible des indications concernant le classement).
Liste des publications	Le plan de carrière devrait être rédigé dans la même langue que le plan de recherche. Veuillez préciser votre position actuelle, les prochaines étapes scientifiques et académiques que vous prévoyez, et vos objectifs de carrière à moyen et long termes (1 page max.).
	Veillez signaler les 5 travaux les plus importants dans votre liste de publication complète (données complètes; éviter si possible les abréviations telles que "et al."). Indiquez le titre et l'année de publication de votre thèse.

<p>Confirmation institut d'accueil</p>	<p>Structure de la liste de publications: 1. articles évalués par les pairs (travaux originaux), 2. articles de synthèse, 3. monographies, 4. chapitres d'ouvrage, 5. autres publications pertinentes. Pour ces rubriques, les catégories « published » et « in press » sont autorisées.</p> <p>Pour les publications à plusieurs auteurs (notamment les travaux où vous ne figurez pas comme premier ou dernier auteur, ou si les auteurs sont cités par ordre alphabétique), il est recommandé d'ajouter un bref commentaire à votre propre contribution.</p> <p>Annexez à la requête une confirmation écrite d'une personne responsable de l'institut d'accueil (professeur-e, directrice/teur de l'institut) qui indique que vous disposerez de conditions de travail adéquates. Sur le plan du contenu de cette confirmation, veuillez tenir compte de l'art. 4 du règlement. Pour la première étape d'évaluation, vous pouvez citer un ou deux lieux de travail possibles et commenter les alternatives (pour la seconde phase de l'évaluation, il faut choisir un seul lieu de travail). Sachez qu'il est recommandé que les personnes responsables de l'institut prennent contact avec la Faculté ou le département (EPFZ). Nous vous recommandons de prendre contact suffisamment tôt (6 mois avant le délai de dépôt de la requête) avec l'institut d'accueil potentiel.</p>
<p>Autres annexes</p>	<p>Veillez ajouter d'autres annexes éventuelles (par ex.: motifs pour un taux d'occupation inférieur à 100%, autre durée demandée, etc.).</p> <p>Les lettres de référence ou de collaboration ne sont pas obligatoires. Cependant, si vous en disposez, il est possible de les joindre à votre requête au moment de la soumission (à télécharger dans le container « autres annexes »).</p>
<p>Données personnelles Fonction</p> <p>Age académique (date de la thèse)</p> <p>Nationalité</p>	<p>Position au moment du dépôt de la requête.</p> <p>L'âge limite biologique n'est pas déterminant contrairement à l'âge académique: au moment du délai pour le dépôt de la requête, il faut justifier d'une expérience de recherche d'au moins deux à neuf ans après le doctorat (pour le calcul, comptez à partir de la date de la défense de votre thèse et non pas à partir de la date de la publication du travail). La mention des neuf ans après le doctorat a une valeur indicative. Si vous dépassez cette valeur indicative, il faut joindre une motivation écrite.</p> <p>Les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse doivent justifier d'un titre obtenu dans une haute école suisse ou prouver qu'elles ont passé au moins deux années sans interruption à travailler dans une haute école suisse au moment du délai pour le dépôt de leur requête.</p>
<p>Autres indications Mots clés</p> <p>Collaboration sur le plan national et international</p>	<p>Citez env. 10 mots clés, de préférence en anglais, qui caractérisent votre projet de recherche.</p> <p>Mentionnez vos principaux partenaires de recherche à l'étranger et en Suisse et précisez le type de collaboration que vous entretenez avec eux dans votre plan de recherche.</p>

Budget approximatif	<p>Il s'agit ici du montant demandé au FNS pour la durée entière du subside. Les montants représentent des valeurs indicatives fixées pour la première étape d'évaluation et sont donc arrondis. Le montant sollicité doit correspondre à toute la durée du subside. Les requêtes de la deuxième étape d'évaluation doivent fournir des renseignements détaillés (les salaires correspondent aux normes locales de l'institution d'accueil; la rémunération des doctorant-e-s suit les normes fixées par le FNS).</p>																										
Requérant-e																											
1. Salaire brut*	140 000 CHF / an																										
2. Charges sociales	<table> <tr><td>Bâle</td><td>14 %</td></tr> <tr><td>Berne</td><td>15 %</td></tr> <tr><td>EPFL</td><td>16 %</td></tr> <tr><td>EPFZ (y compris EAWAG, EMPA, PSI, WSL)</td><td>14 %</td></tr> <tr><td>Fribourg</td><td>19 %</td></tr> <tr><td>Genève</td><td>23 %</td></tr> <tr><td>Lausanne (y compris CHUV)</td><td>16 %</td></tr> <tr><td>Lugano</td><td>14 %</td></tr> <tr><td>Lucerne</td><td>16 %</td></tr> <tr><td>Neuchâtel</td><td>22 %</td></tr> <tr><td>St-Gall</td><td>14 %</td></tr> <tr><td>Zurich</td><td>15 %</td></tr> <tr><td>Reste de la Suisse</td><td>16 %</td></tr> </table>	Bâle	14 %	Berne	15 %	EPFL	16 %	EPFZ (y compris EAWAG, EMPA, PSI, WSL)	14 %	Fribourg	19 %	Genève	23 %	Lausanne (y compris CHUV)	16 %	Lugano	14 %	Lucerne	16 %	Neuchâtel	22 %	St-Gall	14 %	Zurich	15 %	Reste de la Suisse	16 %
Bâle	14 %																										
Berne	15 %																										
EPFL	16 %																										
EPFZ (y compris EAWAG, EMPA, PSI, WSL)	14 %																										
Fribourg	19 %																										
Genève	23 %																										
Lausanne (y compris CHUV)	16 %																										
Lugano	14 %																										
Lucerne	16 %																										
Neuchâtel	22 %																										
St-Gall	14 %																										
Zurich	15 %																										
Reste de la Suisse	16 %																										
3. Salaire total	Total chiffre 1.-2.																										
Frais de recherche	Destinés à l'équipement indispensable au projet qui ne se trouve pas à l'institut d'accueil; aux moyens dont ont besoin les collaboratrices/teurs et la/le requérant-e (consommables, frais de séjour, de déplacement, divers).																										
Frais de publication	Veillez tenir compte du fait que les coûts d'une publication dans une revue en libre accès et les coûts d'élaboration d'une publication de livre numérique, qui surviennent dans le cadre du projet, doivent être demandés déjà au moment du dépôt de la requête (cf. annexe 2, chiffre 2.1, 2.4 du règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides sous "Informations/Documents").																										
Rémunération des doctorant-e-s	48 915 CHF par personne et par an																										
Fourchettes de salaires des collaboratrices/teurs	<p>Collaboratrices/teurs titulaires d'un doctorat: de 80 000 à 105 000 CHF.</p> <p>Autres collaboratrices/teurs (diplômés n'envisageant pas le doctorat; collaborateurs techniques; personnel auxiliaire): de 40 000 à 105 000 CHF</p>																										
Coûts d'infrastructure à l'institut d'accueil	Les travaux de recherche prévus génèrent des frais généraux auprès de l'institut d'accueil (entretien des appareils, etc.). Ces frais peuvent être remboursés à l'institut d'accueil dans certaines limites, il convient toutefois de les justifier de manière détaillée. Pour ce qui a trait à l'overhead, veuillez consulter le règlement des subsides overhead.																										

*En ce qui a trait au salaire des professeurs boursiers FNS du domaine clinique (répartition FNS – clinique), veuillez consulter la feuille d'information professeurs boursiers du domaine clinique.